

## Dons de la société populaire de Couëron, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons de la société populaire de Couëron, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 263;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13922\\_t1\\_0263\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13922_t1_0263_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Extrait des registres; 13 prair. II].

Présents : Cornusele (présid.), Trémolet, Meysonnier, Embry, Vigne, Flaugesgue (agent nat. provisoire) et Mestre (secrét.).

Le citoyen Charles Etienne Bouvier, de la commune de Chomerac, chef-lieu de canton, administrateur au district de Coiron, département de l'Ardèche, fait offrande à la patrie de la somme de 300 livres en écus de six livres à la face du tyran, formant un rouleau lié avec un fil blanc, cacheté de 3 cachets de cire rouge, empreint de son chiffre et sur lequel est écrit : *Offrande à la patrie, trois cents livres pour être purifié dans le creuset national. Charles Etienne Bouvié, administrateur au district de Coiron;* lequel rouleau a été déposé sur le bureau par le citoyen Antoine Michel, notable de la d. commune.

Le directoire, l'agent national provisoire entendu, arrête que le rouleau tel qu'il est ci dessus désigné sera adressé avec un extrait du présent au président de la Convention nationale, avec invitation d'en faire mention honorable et inscription au Bulletin; charge l'agent national d'envoyer extrait du présent au citoyen Bouvier.

P.c.c. : MESTRE (secrét.).

## 16

La société populaire de Couëron, département de la Loire-Inférieure, adresse à la Convention nationale 925 liv. en assignats, produit d'une souscription pour les besoins de nos frères d'armes. Elle annonce qu'elle a fait passer au district de Savenay 139 chemises, 4 grandes culottes, 2 paires de guêtres, 3 paires de bas, 2 paires de souliers, 2 draps et de la charpie. Elle termine par présenter l'assurance de ses vœux pour la prospérité de la République, et son invitation pour que la Convention reste à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Couëron, 4 prair. II] (2).

« Citoyen président,

La société républicaine de Couëron te prie de déposer sur le bureau 925 livres en assignats, produit de la souscription pour les besoins de nos frères d'armes.

Elle a fait passer au district de Savenay, comme tu le verras par le reçu ci joint et la lettre des commandants de la place et du bataillon de la Manche :

- 139 chemises,
- 4 grandes culottes,
- 2 paires de guêtres,
- 3 paires de bas,
- 2 paires de souliers,
- 2 draps et de la charpie.

(1) P.V., XXXVIII, 303 et XXXIX, 115. B<sup>4n</sup>, 19 prair. (suppl<sup>1</sup>) et 25 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>1</sup>); J. Lois, n° 614; J. Sablier, n° 1358.

(2) C 305, pl. 1137, p. 12 à 14.

Reçois, Citoyen président, l'assurance de nos vœux pour la prospérité de la République, et notre invitation pour que la Convention reste à son poste jusqu'à la paix. S. et F. »

VALLIN (présid.), SERRÉ (secrét.), BERNARD.

[Savenay, 7 flor. II].

Nous, membres du directoire du district de Savenay, reconnaissons que la société populaire de Couëron la Montagne, a fait remettre et déposer à l'administration de ce district, avec sa délibération du 20 germinal, savoir :

[même énumération que ci-dessus].

Tout quoi provient des dons faits par la commune de Couëron pour les défenseurs de la patrie, et a été remis par les citoyens Charles Vallin, et Pierre David, nommés à cet effet par la dite société qui en demeure déchargée, en lui promettant de faire l'application qu'elle désire des dons dont il s'agit et de faire connaître à la Convention nationale son dévouement pour nos braves frères d'armes.

MAGONET, MULET (secrét.).

[Les Command<sup>ts</sup> du 5<sup>e</sup> b<sup>on</sup> de la Manche, à la Comm. de Couëron; 8 flor. II].

« Frères et Amis,

Comment la République ne triompherait elle pas lorsque l'on voit ses membres pénétrés du plus pur patriotisme, donner des marques non équivoques de leur zèle pour la meilleure des causes; jaloux de partager avec vos frères, non votre superflu, mais votre nécessaire, vous avez recueilli dans votre sein un don qui vous fait autant d'honneur qu'il devient cher et utile à nos vrais sans culottes.

Que l'humanité et la bienfaisance continuent d'être à l'ordre du jour dans votre commune, et vous ne tarderez pas de jouir au sein du repos, des avantages inappréciables de notre sublime révolution.

Pour nous, nous ne pouvons vous donner des marques plus authentiques de notre attachement qu'en jurant au nom de notre bataillon de soutenir jusqu'à la mort l'unité et l'indivisibilité de la République. S. et F. »

BORÉ (com<sup>t</sup>), LE BEDEL (com<sup>t</sup> de la place).

## 17

La société populaire d'Aigurande, département de l'Indre, félicite la Convention nationale sur son énergie et sur son activité à démasquer et faire punir les conspirateurs, annonce qu'elle a armé contre les brigands de la Vendée deux de ses membres, et qu'elle a fourni et équipé un cavalier pris dans son sein. Elle jure de s'ensevelir sous les ruines de la République, plutôt que de consentir à rentrer un instant sous le jour des despotes. Enfin elle adresse à la Convention nationale 1 000 liv. pour contribuer à la défense de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXVIII, 303 et XXXIX, 115. B<sup>4n</sup>, 19 prair. (suppl<sup>1</sup>); Mon., XX, 616.